



Saisie du tribunal

Par thierry3

Bonjour,
j'ai quitté un logement il y a 2 ans et sept mois, on m'a retenu plusieurs centaines d'euros sur mon dépôt de garantie. J'ai mis beaucoup de temps à comprendre que ce n'était pas justifié et à donc à contester malheureusement. J'ai saisi la CDC après avoir tenté d'envoyer une LRAR, mais visiblement je n'aurais pas de conciliation avant 5 mois donc ce sera prescrit. J'ai cru comprendre que passer par la CDC est obligatoire car le litige est de moins de 5000 euros, je ne peux donc rien faire ? Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,
Ce qui compte c'est la date de la première lettre RAR que vous avez adressée au bailleur pour réclamer le remboursement du trop perçu.
Si ce n'est pas encore fait, dépêchez vous.